Informations de base

2001/2120(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Réseaux transeuropéens: règles pour l'octroi d'un concours financier (règlement (EC) n° 2236/95). Rapport annuel 1999 **Subject** 3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport 3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication 3.60.06 Réseaux transeuropéens d'énergie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	TURCHI Franz (UEN)	22/03/2001

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	NOVELLI Hervé (PPE-DE)	11/07/2001
RETT Politique régionale, transports et tourisme	MARKOV Helmuth (GUE/NGL)	10/07/2001

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Secrétariat général	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/09/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0591	Résumé
02/07/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/11/2001	Vote en commission		

27/11/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0439/2001	
11/12/2001	Débat en plénière		
12/12/2001	Décision du Parlement	T5-0685/2001	Résumé
12/12/2001	Fin de la procédure au Parlement		
25/07/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2120(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/5/14857

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0439/2001	27/11/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0685/2001 JO C 177 25.07.2002, p. 0085-0191 E	12/12/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0591	22/09/2000	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2000)1113	22/09/2000	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0408/2000 JO C 253 12.09.2001, p. 0004	04/04/2001	

Réseaux transeuropéens: règles pour l'octroi d'un concours financier (règlement (EC) n° 2236/95). Rapport annuel 1999

2001/2120(COS) - 22/09/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 1999 de la Commission sur les réseaux transeuropéens (RTE). CONTENU : le rapport souligne que 1999 a été une année cruciale pour les RTE, marquée surtout par la modification du règlement concernant le financement des RTE, l'adoption d'un cadre financier de 4,6 milliards d'euros pour la période 2000-2006, et par la création de l'ISPA, qui a été doté d'un budget de 520 millions d'euros par an pour la réalisation de grands travaux d'infrastructures de transport dans les pays candidats à l'adhésion de l'Europe centrale et orientale entre 2000 et 2006. Mais 1999 a aussi été une année où on a enregistré des progrès constants dans tous les secteurs des réseaux transeuropéens et où l'on a vu émerger GALILEO comme un des projets de RTE les plus importants. Dans le domaine de l'énergie, des progrès décisifs ont été accomplis dans 7 des 10 projets prioritaires désignés par le Conseil européen d'Essen de 1994. Les principaux tronçons des cinq projets gaziers sont entrés en phase d'exploitation au cours de cette période. La situation est moins favorable en ce qui concerne les cinq projets dans le domaine de l'énergie électrique. Sur 80 projets de RTE-RNIS-télécoms pour 1999, 35 étaient achevés à la fin de l'année. En outre, 28 projets ont été cofinancés par l'action RTE-télécom dans le cadre d'appels commun dans les domaines intéressant les PME des secteurs du multimédia et du tourisme. Des progrès constants ont été réalisés dans les 14 projets "spécifiques" dans le domaine des transports. On signalera en particulier l'achèvement de la liaison fixe sur l'Oresund entre la Suède et le Danemark.

Réseaux transeuropéens: règles pour l'octroi d'un concours financier (règlement (EC) n° 2236/95). Rapport annuel 1999

2001/2120(COS) - 12/12/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Francesco TURCHI (UEN, I), le Parlement européen considère que la Commission a mis en oeuvre d'une manière satisfaisante les crédits d'engagement et les remarques figurant dans le budget 1999. Le Parlement demande à la Commission de donner davantage d'informations, dans ses rapports ultérieurs, sur l'évaluation qualitative des projets de RTE. Il demande aussi des informations ventlées sur les investissements effectués par mode de transport et par source (Fonds structurels, BEI, budgets nationaux, régionaux et locaux, sources privées). Le Parlement demande à la Commission une information plus détaillée sur les délais relatifs à la planification initiale, la réalisation et l'achèvement prévus. La Commission est invitée à veiller à ce que les États membres progressent réellement vers la réalisation du marché intérieur par une transposition complète des directives de libéralisation du gaz et de l'électricité. La Commission devrait également présenter rapidement la proposition de révision des orientations applicables en matière de réseaux transeuropéens d'énergie et renforcer la mise au point et le développement de transports intelligents en accordant la plus grande attention au programme Galileo.